

PROCÈS-VERBAL de la 563^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 2 mars 2026, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

Sont présents(e)s :

Serge Allard, maire	Sylvie Hébert, conseillère district 6
Valérie Dufour, conseillère district 2	Cathy Elliott
Maryse Ouellet, conseillère district 3	Morneau, conseillère district 7
Frédéric Vincent, conseiller district 4	Marc Boulianne, conseiller district 8
Jean St-Jules, conseiller district 5	Chantale Gilbert, directrice générale adjointe et trésorière
	Me Katy Veilleux, greffière
	Carole kamani tchawa, assistante-greffière

Sont absents(e)s :

Dave Tremblay, conseiller district 1	Me Sophie Gareau, directrice générale
--------------------------------------	---------------------------------------

Les membres du conseil présents formant quorum, M. le maire déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026.

2026-62

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau;

APPUYÉ par le conseiller Marc Boulianne;

QUE l'ordre du jour de la 563^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 2 mars 2026 à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, diffusée en direct sur la page Facebook et sur la chaîne YouTube de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2026.

2026-63

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules;

APPUYÉ par la conseillère Maryse Ouellet;

QUE le procès-verbal de la 562^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 16 février 2026 à 19 h 30 au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Règlements.

Avis de motion visant à présenter le règlement 2025-45 - zonage - Divers usages zone 381-REC (Siscoe)

Motion

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean St-Jules, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2025-45 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser les usages *7441 - Marina, port de plaisance et quai d'embarquement pour croisière (excluant les traversiers)*, *7443 - Station-service pour le nautisme*, *7512 - Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs)* et *Bar à spectacles* à titre d'usage complémentaire dans la zone 381-REC.

Dépôt par la greffière des certificats dressés suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements d'emprunt 2026-08 et 2026-15 à 2026-20.

Dépôt

Les certificats établis à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements 2026-08, 2026-15, 2026-16, 2026-17, 2026-18, 2026-19 et 2026-20, tenue du 23 au 27 février 2026, sont déposés par la greffière, conformément à la loi.

Le nombre requis de demandes n'ayant pas été atteint, ces règlements sont réputés approuver par les personnes habiles à voter.

Explication par le maire sur le projet de règlement 2026-10 (dispositions générales et usage Bifamiliale jumelée à l'intérieur de la zone 956-Ha) et consultation des personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Note

Le projet de règlement 2026-10 vise à modifier diverses dispositions générales ainsi que d'autoriser la classe d'usage H-c - Bifamiliale jumelée à l'intérieur de la zone 956-Ha située dans le secteur de la rue Lainesse.

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Il vise à :

- Ajouter la définition du garage intégré et modifier la définition de l'habitation bifamiliale jumelée;
- Préciser des normes de stationnement et de garage intégré pour les habitations bifamiliales jumelées;
- Autoriser l'usage bifamilial jumelé dans la zone 956-Ha.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8^e jour suivant la date de publication de l'avis public annonçant le droit de demander l'approbation référendaire;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Note

Le maire invite les personnes ou les organismes présents dans la salle désirant s'exprimer sur ce projet de règlement, à se lever, s'identifier, indiquer leur adresse et faire part de leurs commentaires.

Aucune des personnes présentes ne répond à cette invitation.

Avis de motion visant à présenter le règlement 2026-11 amendant le règlement 2025-06 sur la tarification.

Motion

Par les présentes, le conseiller Frédéric Vincent:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2026-11 amendant le règlement 2025-06 dans le but de modifier la tarification des biens, des services et des activités;

2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

Autorisations de signatures.

Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec Accès Patrimmo relative au développement de 100 maisons unifamiliales abordables.

2026-64

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Valérie Dufour;

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules;

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de partenariat stratégique à intervenir avec Accès Patrimmo relatif au développement de 100 maisons unifamiliales abordables, substantiellement conforme au projet d'entente présenté, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Administration et finances.

Approbation de la liste des salaires versés et comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2026.

2026-65

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert;

APPUYÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau;

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2026, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 10 797 708,75 \$ (certificat de crédits suffisants no 239), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 1 & 2)	1 116 918,32 \$
Chèques émis (184383 à 184456)	441 540,95 \$
TEF émis (T21081 à T21395)	5 807 951,39 \$
Comptes à payer	3 431 298,09 \$
TOTAL :	10 797 708,75 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Reconnaissance du Club de soccer de la Vallée-de-l'Or et autorisation de versement de la subvention allouée pour l'année 2026.

2026-66

ATTENDU QUE chaque année, la Ville de Val-d'Or reçoit diverses demandes financières et de soutien de la part d'organismes à but non lucratif du milieu dans le cadre de l'étude budgétaire;

ATTENDU QUE ces demandes sont analysées par un comité qui recommande l'accréditation et le type de soutien offert conformément aux critères énoncés à la *Politique de reconnaissance des organismes* adoptée en 2022;

ATTENDU QUE des organismes sont déjà accrédités par la Ville et que de nouveaux organismes ont procédé à une demande et ont, aux termes de la résolution 2026-39, obtenu accréditation et subvention;

ATTENDU QUE certaines demandes devaient être traitées ultérieurement pour laisser le temps à la Ville d'obtenir des informations supplémentaires;

ATTENDU QUE le comité a obtenu les informations nécessaires auprès du Club de soccer de la Vallée-de-l'Or et recommande l'octroi d'une subvention de 19 000 \$ à l'organisme;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert;

APPUYÉ par la conseillère Maryse Ouellet;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal confirme la reconnaissance du Club de soccer de la Vallée-de-l'Or de 2025 à 2028 et autorise le versement d'un montant de 19 000\$ en soutien financier pour l'année 2026.

Ressources humaines.

Nomination au poste de contremaître du Service des travaux publics.

2026-67

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vincent;

APPUYÉ par la conseillère Valérie Dufour;

QUE Monsieur Jonathan Provencher soit et est nommé au poste de contremaître du Service des travaux publics sur une base régulière à temps complet à compter du 2 mars 2026, suivant le salaire prévu à la classe 7, échelon 1 de la classification salariale des employés cadres et aux conditions prévues à la politique sur les conditions de travail applicables à ce groupe d'employés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Appels d'offres, soumissions et octrois de contrats.

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de potences et fûts en aluminium et octroi du contrat, s'il y a lieu.

2026-68

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de potences et fûts en aluminium pour des panneaux de virage à gauche dans les deux sens pour le projet de signalisation sur la 3^e Avenue entre les rues de l'Escale et Thibault;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, trois des six entreprises invitées ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Métal Pole Lite Inc.	37 424,36 \$
Lumen Division Sonopar Distribution Inc.	41 220,55 \$
Wesco Distribution Canada LP	41 992,63 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maryse Ouellet;

APPUYÉ par le conseiller Frédéric Vincent;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de potences et fûts en aluminium pour des panneaux de virage à gauche dans les deux sens pour le projet de signalisation sur la 3^e Avenue entre les rues de l'Escale et Thibault soit et est ratifiée à toute fin de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Métal Pole Lite Inc., pour un montant de 37 424,36 \$, incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'achat de divers produits d'aqueduc et d'égout et octroi du contrat, s'il y a lieu.

2026-69

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant l'achat de divers produits d'aqueduc et d'égout pour l'inventaire des travaux publics dans le cadre de leurs opérations régulières pour l'année 2026;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les deux entreprises invitées ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Wolseley Canada Inc.	118 597,24 \$
Marcel Baril Ltée	96 405,24 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Boulianne;

APPUYÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'achat de divers produits d'aqueduc et d'égout pour l'inventaire des travaux publics dans le cadre de leurs opérations régulières pour l'année 2026, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Marcel Baril Ltée, pour un montant de 96 405,24 \$, incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Autres.

Dépôt des commentaires de la Ville dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2026.

Dépôt

Le conseil municipal dépose les commentaires de la Ville dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2026.

Appui à la présentation d'un projet solaire en collaboration avec Natural Force et la MRC de la Vallée-de-l'Or.

2026-70

ATTENDU QU'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produites à partir d'une source solaire;

ATTENDU QU'afin de répondre aux besoins exprimés par l'appel d'offres, Natural Forces Québec Inc. entend développer, de concert potentiellement avec la municipalité régionale de comté de La Vallée de-l'Or (MRCVO) et la Ville de Val-d'Or, un projet solaire d'une puissance envisagée d'environ 18 MW représentant environ 28 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a un intérêt à participer à ce projet solaire à titre de partenaire avec la MRCVO et Natural Forces;

ATTENDU QUE l'article 2.2.3 de l'appel d'offres prévoit que le soumissionnaire doit démontrer l'appui du projet par le milieu local qui administre le territoire où celui-ci sera implanté lorsqu'un tel projet est prévu se trouver au sol;

ATTENDU QUE la Ville constitue un milieu local qui administre le territoire aux termes des documents d'appels d'offres du fait que le parc solaire serait implanté sur son territoire;

ATTENDU QUE, même si le projet est retenu aux termes de l'appel d'offres, ce dernier demeure assujéti à l'obtention d'autorisations auprès des autorités compétentes;

ATTENDU QUE des études d'impacts environnementales devront également être effectuées afin d'apprécier les conséquences de l'implantation du projet sur l'environnement;

ATTENDU QU'à titre de propriétaire du terrain convoité, la MRCVO a énoncé son intention à ce que toute source de revenus qu'elle retirait d'un tel projet soit dédiée à la gestion des matières résiduelles et serve donc à réduire la quote-part des villes concernées, ce à quoi la Ville est favorable;

ATTENDU QU'actuellement le projet n'est pas conforme à la réglementation municipale en vigueur puisque cela irait à l'encontre du schéma d'aménagement de la MRCVO auquel la Ville a l'obligation légale de se conformer;

ATTENDU QUE la MRCVO a énoncé son intention de procéder à une modification de son schéma dans le but de rendre le tout conforme;

ATTENDU QUE les éléments énoncés au présent préambule ont orienté la prise de position de la Ville de Val-d'Or;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert;

APPUYÉ par le conseiller Frédéric Vincent;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or appuie la présentation du projet solaire préparé par Natural Forces à Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres (A/O 2025-01) et souligne son intention de collaborer avec Natural Forces et la MRCVO dans le cadre de ce projet.

QUE la Ville s'engage à procéder à une modification réglementaire afin de rendre le projet conforme dès que le schéma d'aménagement de la MRCVO le permettra.

QUE M. le maire et la directrice générale soient les répondants désignés par la Ville afin de maintenir les échanges et les communications nécessaires auprès des divers partenaires afin de bénéficier de leur expertise dans l'accompagnement futur du projet solaire.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à porter à l'attention du conseil municipal.

Période de questions réservée au public.

Note

Madame Johanne Fortin est présente pour s'assurer que la Ville prenne le temps de se rappeler de Sandra Gaudet. Une minute est prise pour se recueillir.

Annonces communautaires.

Les membres du conseil procèdent à diverses annonces communautaires.

Levée de la séance.

2026-71

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau;

APPUYÉ par le conseiller Marc Boulianne;

QUE la séance soit levée.

Et la séance est levée à 20 h 51.

Approuvé le 16-03-2026

Résolution 2026-73

Signé _____
Serge Allard, maire

Signé _____
Me Katy Veilleux, greffière